

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de réaliser un aménagement sur la scène de la salle des fêtes afin d'y stocker en permanence la sono.
La structure sera en maçonnerie et il est indispensable que la porte soit blindée et en acier.

Madame le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de signer le devis pour la création de cette porte et s'engage à inscrire ces dépenses au budget 2015 au compte 2135 pour un montant de 1 180 €.

✓ **Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité et s'engage à inscrire ce crédit au budget 2015.**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal la pose d'un miroir au niveau du carrefour des rues de Frileuse, de la Mairie et du Haut Bourg. En effet, à ce niveau, lorsque les personnes se déplacent à pied, il n'y a pas de trottoirs et la visibilité est très réduite voire inexistante.

Madame le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de signer le devis pour l'achat de ce miroir avec fournitures et s'engage à inscrire ces dépenses au budget 2015 au compte 2152-02148 pour un montant de 340 €.

✓ **Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité et s'engage à inscrire ce crédit au budget 2015.**

M. RONCE signale au Conseil Municipal qu'un miroir d'agglomération n'est pas réglementaire. Il faudra implanter correctement ce miroir de façon à ce que les usagers perçoivent bien les véhicules réfléchis dans celui-ci.



▶ **Demande de subvention les P'tites Randos de la classe de CP**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de subvention de l'école élémentaire (classe de CP) pour les P'tites Randos. Ce projet de classe se déroulera du 1^{er} au 3 juin 2015 dans la vallée de la Loire, autour des villes d'Onzain et de Chaumont-sur-Loire.

Au vu du budget prévisionnel, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder une subvention de 16 € par enfant (la classe de CP compte 16 élèves).

✓ **Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité et s'engage à inscrire ces dépenses au budget 2015.**



3 - DEMANDE D'AIDE FINANCIERE POUR L'ACQUISITION DE MATERIEL DE DESHERBAGE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'achat prochain de matériel de désherbage mais avant cela, elle sollicite le Conseil pour demander une aide financière à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et au Syndicat Mixte du Pays des Châteaux.

Mme DESSITE explique au Conseil Municipal que pour faire suite à la charte d'engagement Objectif Zéro Pesticide, la commune envisage de faire l'acquisition de matériel alternatif au désherbage chimique :

- Un **réciprocator** (désherbage manuel), débroussailleuse thermique, qui permet de travailler sans risque de projection de cailloux ou gravillons, coût 690 € TTC.

- Un **désherbeur thermique**, il consiste à provoquer un choc thermique de manière à faire éclater les cellules végétales des plantes sans pour autant les brûler. Le modèle choisi est équipé d'une poignée « homme mort » permettant une consommation de gaz maîtrisée et une sécurité accrue pour l'utilisation. Coût 768 € TTC.

- Une **Houe scalp Com** est un outil basé sur le principe de la houe maraîchère, adapté pour les surfaces sableuses (comme notre cimetière), gravillonnées, coût 813 € TTC (avec herse étrille).

L'achat de ce matériel peut être financé à hauteur de 80%. Dans le cadre du Contrat de bassin de la Cisse, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne en subventionnerait 50% et dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité, la Région Centre en financerait 30%.

✓ **Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.**

4 – AGGLOPOLYS : Demande d'aide financière pour la maîtrise de l'énergie dans le cadre du réaménagement de la mairie

Dans le cadre du réaménagement de la mairie, Madame le Maire sollicite le Conseil Municipal pour demander auprès de la Communauté d'Agglomération de Blois une subvention au titre du fonds communautaire d'aide à la maîtrise de l'énergie la plus élevée possible.

✓ **Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.**

5 – ELECTIONS : Organisation

Rappel : les élections départementales remplacent les élections cantonales et désignent les membres du Conseil Départemental (ex Conseil Général) dans le cadre du canton. Les conseillers généraux élus en 2008 et 2011 seront ainsi tous remplacés par les conseillers départementaux.

Les élections départementales se dérouleront les **22 et 29 mars prochains**. Attention, changement de lieu pour les bureaux de vote suite aux travaux de réaménagement de la Mairie.

Les bureaux seront situés dans la salle de l'Ardoise (ancien restaurant scolaire).



6 – CEREMONIE DU 19 MARS

La cérémonie du 19 mars 1962 aura lieu à 9h30 devant le monument aux morts.

7 – COMPTES RENDUS DE REUNIONS

■ Assemblée Générale de l'USC (Mme DESSITE le 26/01)

Suite à la démission du Président, M.LAMOTTE, une Assemblée Générale Extraordinaire s'est tenue le 26 janvier. Les sections membres (Aïkido, Cyclotourisme, Modélisme et Tennis de Table) ont manifesté leur désir de continuer à faire partie de l'USC.

Faute de volontaire, Mme DESSITE s'est portée volontaire pour la Présidence et a été élue à l'unanimité. Ont été élus, M. CHANDIVERT en tant que trésorier et M. CHEREAU secrétaire.

L'objectif est de fédérer les sections et de concrétiser la manifestation du 12 septembre prochain.

Le Conservatoire de Blois/Agglopolys propose une œuvre de Mozart, la messe KV 66 Dominicus. Ce programme sera donné en concert à l'église de Beaugency le samedi 28 mars 2015. Le concert fera l'objet d'une vente à la commune de Beaugency ; le montant permettra de couvrir en partie les cachets des artistes professionnels.

Ce même concert sera donné à Blois, à l'église Saint Pierre de Cabochon le 29 mars 2015 (gratuit).

Le samedi 6 février à 18h dans la salle intergénérationnelle de Fossé est organisé un concert gratuit réunissant les chorales d'enfants de Blois, la Chapelle Vendômoise, Cellettes, Fossé et les orchestres des Montils et Vineuil.

8 – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- ▶ M. RICHER demande si l'envoi des comptes rendus de conseil se fait toujours par mail car le dernier n'a pas été envoyé (seulement papier).
Mme DUCHET lui répond que c'est un oubli.
- ▶ M. RICHER signale au Conseil Municipal une recrudescence des cambriolages et demande si la Mairie & la Gendarmerie interviennent.
Madame le Maire lui indique que les gendarmes font des rondes régulièrement. Elle indique au Conseil Municipal que dès qu'il y a un doute ou un fait qui nous semble anormal, il faut composer le 17 pour que les autorités interviennent le plus rapidement possible. Si une voiture inconnue vous paraît suspecte, il faut relever le numéro d'immatriculation et le transmettre aux gendarmes.
- ▶ M. GENDRE demande pourquoi ne pas créer les « Voisins Vigilants » comme certaines communes limitrophes.
Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'elle n'est pas contre le projet, elle contactera la Gendarmerie pour la mise en place des « Voisins Vigilants » et se renseigner sur la nomination de référents de quartiers avec formation.
- ▶ M. CHARRET informe le Conseil Municipal :
 - a) Le marché pour les travaux du mur de l'Eglise va être lancé. Le chantier commencera le 15 juin, le riverain sera absent à ce moment-là.
 - b) Un algéco « sanitaires » va être loué, pour l'école élémentaire, lorsque les travaux de réaménagement de la mairie vont commencer. L'ensemble modulaire a été loué pour 3 mois (montant total de la location : 2 703 € HT). Il sera installé pendant les vacances scolaires.

<p>PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Mardi 3 mars 2015 à 20h00</p>
